ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie de Lyme

Question écrite n° 131830

Texte de la question

M. Jean-Philippe Maurer attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la nécessité de mise en place d'un cadre national visant à la prévention, le diagnostic et le traitement de la borréliose (ou maladie de Lyme) en France. Transmise par les morsures de tiques, cette maladie, traitée sur plus de 900 000 personnes en Allemagne en 2010, aurait été recensée officiellement sur la même année sur seulement 5 000 patients en France, et ce alors même que le pays en serait infesté. De plus, les protocoles de détections et de soins de cette infection, qui, non traitée, évolue vers l'aggravation chronique, serait actuellement obsolètes et à l'origine de milliers de patients faussement diagnostiqués "négatifs". Il souhaiterait donc connaître la position et les mesures prises par le Gouvernement pour l'information, la prévention, la révision protocolaire, la reconnaissance de la maladie sur sa forme chronique ainsi que le montant des fonds qu'il dédie à la veille épidémiologie et à la recherche sur ce problème de santé publique.

Données clés

Auteur : M. Jean-Philippe Maurer
Circonscription : Bas-Rhin (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131830
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2871
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)